

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

*En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005*

Réf dossier n° JL05021502



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

**82 CHEMIN DE FONTENILLE**

**24260 LE BUGUE**

**Donneur d'ordre**

**Madame BEVE  
82 CHEMIN DE FONTENILLE**

**24260 LE BUGUE**

**Propriétaire**

**Madame BEVE  
82 CHEMIN DE FONTENILLE**

**24260 LE BUGUE**


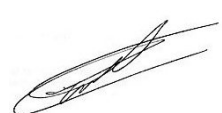
Date de mission :

**06/02/2015**

Opérateur :

**MR LALOT JEROME**

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : JL05021502 Valable jusqu'au : 05/02/2025 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 115 m <sup>2</sup> Adresse : 82 CHEMIN DE FONTENILLE 24260 LE BUGUE	Date : 06/02/2015 Diagnostiqueur : MR LALOT JEROME Cachet et signature :  
<b>Propriétaire :</b> Nom : BEVE Adresse : 82 CHEMIN DE FONTENILLE 24260 LE BUGUE	<b>Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :</b> Nom : Adresse :

### Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement\*, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2011

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	Bois 3955 kWh <sub>EF</sub> Fioul 9148 kWh <sub>EF</sub>	13103 kWh <sub>EP</sub>	<b>929 € TTC</b>
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electricité 2775 kWh <sub>EF</sub>	7158 kWh <sub>EP</sub>	<b>248 € TTC</b>
<b>Refroidissement</b>		0 kWh <sub>EP</sub>	<b>0 € TTC</b>
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	15877 kWh <sub>EF</sub>	20261 kWh <sub>EP</sub>	<b>1271 € TTC</b>

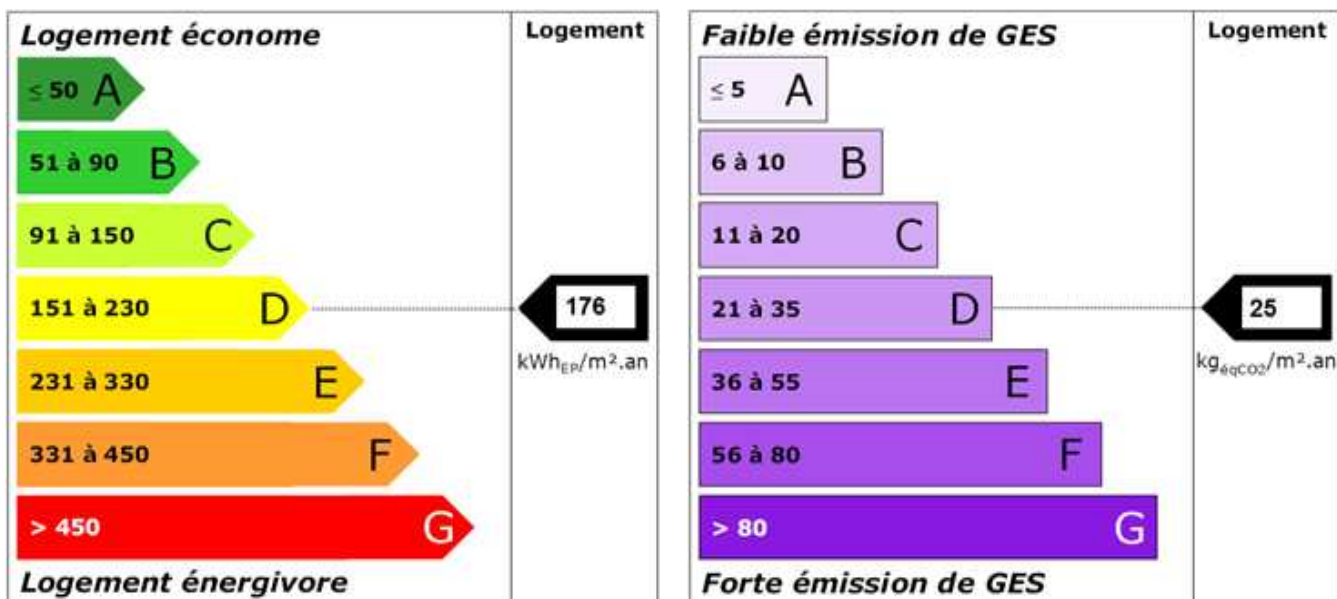
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 176,18 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions : 25,28 kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement \*



rayer la mention inutile

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Référence du logiciel validé : **Expertec Pro (v 2.0)**

Référence du DPE : **1524V1000257L**

### Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); épaisseur : 65cm ; non isolé	<b>Système de chauffage :</b> Poêle/insert bois (sans label flamme verte) Chaudière fioul, standard, 2006, régulé	<b>Système de production d'ECS :</b> Ballon électrique (Electricité)
<b>Toiture :</b> Combles habitables isolation intérieure, année isolation : entre 1989 et 2000	<b>Emetteurs :</b> Radiateur eau chaude, haute température, régulation terminale, robinets thermostatiques	<b>Système de ventilation :</b> VMC Hygro A
<b>Menuiseries :</b> fenêtre battante double vitrage bois présence de volets. Porte bois vitrée double vitrage	<b>Système de refroidissement :</b> Aucun	
<b>Plancher bas :</b> Terre-plein non isolé	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non requis	
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>34 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : <b>Poêle/insert bois (sans label flamme verte),</b>		

### **Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### **Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### **Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### **Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### **Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### **Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### **Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## Diagnostic de performance énergétique — logement (6.1)

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

##### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle kWhEP/m <sup>2</sup> .an	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur Investissement	Crédit d'impôt*
------------------------	--	-------------------------	-----------	---------------------------------------	-----------------

Légende		
<b>Économies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	★ ★ ★ ★ : moins de 5ans
★ ★ : de 100 à 200 € TTC/an	€ € : de 200 à 1000 € TTC	★ ★ ★ : de 5 à 10 ans
★ ★ ★ : de 200 à 300 € TTC/an	€ € € : de 1000 à 5000 € TTC	★ ★ : de 10 à 15 ans
★ ★ ★ ★ : plus de 300 € TTC/an	€ € € € : plus de 5000 € TTC	★ : plus de 15 ans

Commentaires :

\* Attention : les crédits d'impôts indiqués dans le présent rapport de mission sont mentionnés par défaut à titre indicatif hors bouquet de travaux. Pour connaître précisément le crédit d'impôt auquel vous pouvez réellement prétendre il est impératif de vérifier sur le site [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) en fonction votre situation. Il convient notamment de vérifier les taux en bouquet et hors bouquet, les exclusions, les équipements éligibles ou non au bouquet de travaux ainsi que le type de logement concerné (existant achevé depuis plus de 2 ans), les conditions d'accès (crédit d'impôt calculé sur les dépenses d'achat de matériel et le coût de main d'œuvre ou calculé seulement sur les dépenses d'achat de matériels )

Précision importante : pour donner droit au crédit d'impôt certains équipements doivent offrir des performances suffisantes.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT  
116 BIS RUE EUGENE POTTIER \_ 35000 RENNES**

Référence du logiciel validé : <b>Expertec Pro (v 2.0)</b>	Référence du DPE : <b>1524V1000257L</b>
<b>Diagnostic de performance énergétique</b> Fiche technique	
<p>Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.</p> <p>En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<a href="http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr">http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr</a>).</p>	

<b>Généralités</b>	
Département	<b>24</b>
Zone thermique	<b>H2</b>
Type de bâtiment	<b>Maison individuelle</b>
Année de construction	<b>Avant 1975</b>
Surface habitable	<b>115</b>
Hauteur moyenne sous plafond	<b>2,8</b>
Nombre de niveaux	<b>2</b>
Nombre de logement	<b>1</b>
Inertie du lot	<b>Lourde</b>
Étanchéité du lot	<b>Autres cas</b>

<b>Enveloppe – Mur(s)</b>	
Mur 1	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>107,88</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>1,5</b>
Matériau	<b>Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); épaisseur : 65cm ;</b>
Isolation	<b>non isolé</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>
Mur LNC	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>33,6</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>1,5</b>
Matériau	<b>Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); épaisseur : 65cm ;</b>
Isolation	<b>non isolé</b>
Mitoyenneté	<b>Bâtiment adjacent autre que habitation</b>
b	<b>0,2</b>
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m <sup>2</sup> )	<b>0</b>
Isolation Aiu	<b>non isolée</b>
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m <sup>2</sup> )	<b>0</b>
Isolation Aue	<b>non isolée</b>

<b>Enveloppe – Plancher(s) bas</b>	
Plancher 1	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>80</b>
Périmètre (m)	<b>0</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>0</b>
Isolation	<b>non isolé</b>
Mitoyenneté	<b>Terre-plein</b>
b	<b>1</b>

<b>Enveloppe – Plancher(s) haut</b>	
Plafond 1	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>90</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>0,26</b>
Isolation	<b>isolation intérieure, année isolation : entre 1989 et 2000</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>

<b>Enveloppe – Baie(s)</b>	
Désignation	<b>Fenêtre 1</b>
Quantité	<b>1</b>
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>1,28</b>
Orientation	<b>Est</b>
Inclinaison	<b>Verticale</b>
Double fenêtre	<b>Non</b>
Type	<b>Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois</b>
Epaisseur de lame d'air (cm)	<b>8</b>
Gaz de remplissage	<b>Air sec</b>
Positionnement	<b>nu intérieur</b>
Uw (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>3,10</b>
Volet	<b>Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (e ≤ 22mm)</b>
Ujn (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>2,5</b>
Paroi	<b>Mur 1</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>
Désignation	<b>Fenêtre 1</b>
Quantité	<b>1</b>
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>0,97</b>
Orientation	<b>Est</b>
Inclinaison	<b>Verticale</b>
Double fenêtre	<b>Non</b>
Type	<b>Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois</b>
Epaisseur de lame d'air (cm)	<b>8</b>
Gaz de remplissage	<b>Air sec</b>
Positionnement	<b>nu intérieur</b>
Uw (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>3,10</b>
Volet	<b>Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (e ≤ 22mm)</b>
Ujn (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>2,5</b>
Paroi	<b>Mur 1</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>
Désignation	<b>Fenêtre 1</b>
Quantité	<b>1</b>
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>3,15</b>
Orientation	<b>Est</b>
Inclinaison	<b>Verticale</b>
Double fenêtre	<b>Non</b>
Type	<b>Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois</b>
Epaisseur de lame d'air (cm)	<b>8</b>
Gaz de remplissage	<b>Air sec</b>
Positionnement	<b>nu intérieur</b>
Uw (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>3,10</b>
Volet	<b>Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e &gt;</b>



	<b>22mm)</b>
Ujn (W/m2.K)	<b>2,4</b>
Paroi	<b>Mur 1</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>
Désignation	<b>Fenêtre 1</b>
Quantité	<b>1</b>
Surface (m²)	<b>3,15</b>
Orientation	<b>Sud</b>
Inclinaison	<b>Verticale</b>
Double fenêtre	<b>Non</b>
Type	<b>Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois</b>
Epaisseur de lame d'air (cm)	<b>8</b>
Gaz de remplissage	<b>Air sec</b>
Positionnement	<b>nu intérieur</b>
Uw (W/m2.K)	<b>3,10</b>
Volet	<b>Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e &gt; 22mm)</b>
Ujn (W/m2.K)	<b>2,4</b>
Paroi	<b>Mur 1</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>
Désignation	<b>Fenêtre 1</b>
Quantité	<b>1</b>
Surface (m²)	<b>3,15</b>
Orientation	<b>Ouest</b>
Inclinaison	<b>Verticale</b>
Double fenêtre	<b>Non</b>
Type	<b>Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois</b>
Epaisseur de lame d'air (cm)	<b>8</b>
Gaz de remplissage	<b>Air sec</b>
Positionnement	<b>nu intérieur</b>
Uw (W/m2.K)	<b>3,10</b>
Volet	<b>Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e &gt; 22mm)</b>
Ujn (W/m2.K)	<b>2,4</b>
Paroi	<b>Mur 1</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>
Désignation	<b>Fenêtre 1</b>
Quantité	<b>1</b>
Surface (m²)	<b>4,05</b>
Orientation	<b>Sud</b>
Inclinaison	<b>Verticale</b>
Double fenêtre	<b>Non</b>
Type	<b>Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois</b>
Epaisseur de lame d'air (cm)	<b>8</b>
Gaz de remplissage	<b>Air sec</b>
Positionnement	<b>nu intérieur</b>
Uw (W/m2.K)	<b>3,10</b>
Volet	<b>Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e &gt; 22mm)</b>
Ujn (W/m2.K)	<b>2,4</b>
Paroi	<b>Mur 1</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>

<b>Enveloppe – Porte(s)</b>	
Désignation	<b>Porte 1</b>
Quantité	<b>1</b>
Surface (m²)	<b>2,45</b>
U (W/m².K)	<b>3,3</b>
Type	<b>Bois vitrée double vitrage</b>
Positionnement	<b>nu intérieur</b>
Mur	<b>Mur 1</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>

<b>Système - Ventilation</b>	
Type de ventilation	<b>VMC Hygro A</b>
Etanchéité	<b>Autres cas</b>

<b>Système(s)- Chauffage</b>	
Type d'installation	<b>Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint</b>
Description de l'installation	<b>Chauffage individuel, 115 m² de surface chauffée</b>
Intermittence	<b>Absent, sans régulation pièce par pièce</b>
Générateur	<b>Chaudière fioul</b>
Energie	<b>Fioul</b>
Type de chauffage	<b>central</b>
Description du générateur	<b>standard, ancienneté 2006, dans le volume habitable, générateur régulé</b>
Distribution	<b>Réseau individuel eau chaude haute température non isolé</b>
Emetteur	<b>Radiateur eau chaude, d'après 2000, haute température, avec robinet thermostatique, avec régulation terminale</b>
Puissance du générateur	<b>10</b>
Générateur	<b>Poêle/insert bois (sans label flamme verte)</b>
Energie	<b>Bois</b>
Type de chauffage	<b>divisé</b>
Emetteur	
Puissance du générateur	<b>+Infini</b>

<b>Système(s) - ECS</b>	
Type d'équipement	<b>Ballon électrique</b>
Energie	<b>Electricité</b>
Type d'installation	<b>individuelle, sans solaire</b>
Distribution	<b>production dans le volume chauffé, pièces alimentées contiguës</b>
Stockage	<b>200 l, vertical, hors volume chauffé</b>

<b>Système - Refroidissement</b>	
Type de climatisation	<b>Aucune</b>

<b>Système – Production d'énergie</b>	
Aucune	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
			Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)